



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur MOTARD Mattéo en tant que surveillant de baignade du 17 au 29 mai 2022,
- Monsieur CHAUVIÈRE Thibault en tant que surveillant de baignade du 18 au 29 mai 2022,
- Madame DELPECH Celtina en tant que serveuse en restauration du 18 au 29 mai 2022,
- Monsieur WALLET Benoit en tant que cuisinier du 18 au 28 mai 2022,
- Madame AMOUROUX Lindsay en tant que serveuse en restauration du 19 au 27 mai 2022,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 21 au 29 mai 2022,
- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 21 au 31 mai 2022,
- Monsieur ARNOUIL Patrick en tant que surveillant de baignade du 22 au 29 mai 2022,
- Monsieur MECEGUER Téo en tant que serveur en restauration du 23 au 29 mai 2022,
- Madame MORCELET Marie en tant que surveillante de baignade du 26 au 27 mai 2022,
- Madame SURIRAY Elia en tant qu'agent d'accueil du 26 au 29 mai 2022,
- Monsieur LASSERRE Fabien en tant que surveillant de baignade du 28 au 30 mai 2022,

Fait à Jonzac,
Le **17 MAI 2022**

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON